

# TONINFO



## Ce que je n'ai pas pu vous dire

En 2021, les Lois et les décrets, autant que la raison et la sagesse nous ont privés de la quasi-totalité de nos activités et de nos animations, au nombre desquelles la rituelle cérémonie de présentation des vœux et d'accueil des nouveaux antonais.

En cette circonstance, en prélude à la partie plus festive de la soirée, il est demandé aux invités présents de sacrifier à un passage obligé : celui du discours introductif, jugé par certains trop long, par d'autres (les mêmes ?) lénifiant et convenu. Et pourtant ! Il est, à mon sens, un moment-clé de la vie communale. Il faut en effet lui reconnaître au moins une vertu, celle de vous rendre compte publiquement du bilan de l'année écoulée et de vous faire part des perspectives et objectifs de celle(s) à venir.

Ça n'est tout de même pas anodin.

C'est pourquoi, en attendant que l'on ait toute latitude pour organiser des réunions publiques, j'ai pensé qu'il serait judicieux de profiter du TONINFO pour vous faire part du propos que j'aurais tenu le 12 janvier au soir, date initialement retenue pour l'échange des vœux.

Vous vous en doutez, difficile de reproduire ici, en quelques lignes, l'intégralité de l'allocution que j'envisageais de prononcer. Je me propose simplement, par le truchement de deux éditos mensuels successifs, celui-ci et celui du mois de mars, d'en dégager les idées majeures, en espérant, comme dit plus haut, qu'il me sera bientôt possible de les développer et les étayer en direct avec vous.

En tout premier lieu il est de coutume d'évoquer l'année écoulée.

Nul ne sera surpris, je pense, si je dis que l'année

municipale 2021 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Cela nous a conduits à concentrer nos efforts sur la continuité et la qualité des services, tout en se ménageant une capacité de réaction technique, budgétaire et humaine pour faire face aux aléas. 2021, fut donc une année de transition, où entre atermoiements, incertitudes, indisponibilités et interdictions, il nous fallut assez souvent naviguer à l'estime, mais

en ayant pour souci permanent de garder le cap, à savoir l'efficacité renforcée du service au public. À défaut d'avoir les moyens de pratiquer le « quoi qu'il en coûte », puisque le déficit nous est interdit, nous avons été confrontés à un exercice permanent et répétitif de priorisation de nos actions et opérations en fonction de situations fluctuantes et des nécessités induites.

La préservation des équilibres budgétaire, matériel et humain s'imposait en effet pour que l'atterrissage 2021 ne pénalise outre mesure nos capacités de redémarrage en 2022. Sans forfanterie aucune, je pense pouvoir affirmer que, grâce à l'implication, la compétence et la disponibilité de nos agents, autant que par la solidarité et la cohésion du public antonais, nous avons soutenu la gageure.

Il nous faut à présent penser à l'avenir proche : Que sera 2022 ?

À propos de la crise sanitaire, dans son numéro du 8 février, le magazine « Maire-Info » écrit : « l'heure semble bien à l'éclaircie sur le front sanitaire. » De son côté, le célèbre épidémiologiste Martin Blachier déclarait le 7 février à la TV que « la vague Omicron serait bientôt terminée. » Ne soyons pas plus royalistes

“ *l'optimisation de nos ressources internes sera le maître-mot de la gestion communale* ”

que le Roi et acceptons ces augures avec la réserve qui s'impose bien sûr, mais surtout avec le message d'espoir qu'ils comportent.

Et c'est précisément à l'aune de cette éclaircie prévisible que nous allons inscrire les axes d'effort de notre action 2022. En voici, pour commencer, une des composantes essentielles : Les Finances.

Accroissement des services et réduction (voire suppression) des subventions de l'Etat comme celles de nos partenaires habituels, sont plus que jamais les données de l'équation que nous aurons à résoudre.

Au plan des dépenses la maîtrise rigoureuse de la section de fonctionnement, et l'optimisation de nos ressources internes (humaines et techniques) sera le maître-mot de la gestion communale. La tâche sera délicate, car il est de notoriété publique que « tout augmente ». Et la municipalité, comme tout un chacun, subira l'augmentation du prix du carburant, de l'électricité, des matériaux, etc. Dans le même temps, et c'est heureux et légitime qu'il en soit ainsi, les rémunérations de notre personnel suivent une courbe de progression régulière due à l'ancienneté et à la technicité. Bref, nous allons devoir dénicher des sources d'économie supplémentaires, pour tendre vers une stabilisation de nos charges à caractère général.

Le défi est d'autant plus prégnant qu'au chapitre des ressources, les perspectives ne sont guère

enthousiasmantes. Nous savons déjà que certaines de nos dotations d'Etat, et non des moindres, sont soit supprimées soit réduites. A cela s'ajoute la baisse de forme de notre partenaire territorial, dont le concours en notre faveur sera à coup sur bien moindre que ce qu'il fut lors du mandat précédent.

Dans de telles conditions serons nous en mesure d'équilibrer le budget sans avoir recours à la seule source de recettes dont nous disposons, à savoir l'augmentation du taux de fiscalité locale sur le foncier bâti ? (NB : Inchangé depuis au moins 14 ans)

L'heure est à l'arrêté des comptes, le conseil municipal en débattrra, la décision suivra.

Je m'en tiens là pour ce premier volet de présentation des affaires de la commune.

Dans le prochain numéro je traiterai du développement/investissement, des ressources humaines, de l'environnement et du dynamisme social.

J'ai pleinement conscience que tous ces sujets méritent bien autre chose que quelques lignes sur un bulletin municipal.

Mais promis, dès que cela nous sera possible nous échangerons publiquement à leur propos. Croyez-moi, votre équipe municipale est impatiente de pouvoir le faire.

Bien cordialement

SB

## INFORMATIONS LOCALES

### Ramassage des encombrants et des déchets verts

➔ Les vendredi 11 et 25 février entre 8 heures et midi. Les rendez-vous doivent impérativement être pris au plus tard le mercredi précédent avant midi, par téléphone en mairie

**04 94 04 42 08** ou par courriel : [saint.antonin.mairie@orange.fr](mailto:saint.antonin.mairie@orange.fr)

### TARIF EAU POTABLE

Délibération de 13 décembre 2021 : tarifs eau et assainissement (HT)

	2021	2022
Part fixe	46,00 €	<b>46,00 €</b>
T1 < à 120 m <sup>3</sup>	1,13/m <sup>3</sup>	<b>1,23/m<sup>3</sup></b>
T2 de 120 m <sup>3</sup> à 250 m <sup>3</sup>	1,28/m <sup>3</sup>	<b>1,38/m<sup>3</sup></b>
T3 de 250 m <sup>3</sup> à 500 m <sup>3</sup>	1,38/m <sup>3</sup>	<b>1,48/m<sup>3</sup></b>
T4 > à 500 m <sup>3</sup>	1,63/m <sup>3</sup>	<b>1,73/m<sup>3</sup></b>

#### ➔ Service de l'Eau Clients DPVa

Pôle Clients Sud, Centre Technique Municipal, 4156 RD N7, 83550 Vidauban  
Accueil 04 13 35 46 46 • [servicedeseaux.saintantonin@dracenie.com](mailto:servicedeseaux.saintantonin@dracenie.com)  
Référente : Laura DiGiovanne

# Élections 2022

• **Présidentielle : 10 et 24 avril**

• **Législatives : 12 et 19 juin**

L'année 2022 est marquée bien évidemment par 2 élections très importantes pour notre démocratie, vous pouvez encore vous inscrire sur la liste électorale de votre commune avec le téléservice <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> jusqu'au **2 mars**, ou avec le formulaire papier que vous trouverez en Mairie jusqu'au **4 mars**.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

## Enquête publique LNPCA

Le projet de ligne nouvelle entre Marseille et Nice concerne tous les habitants de la région PACA puisqu'ils en seront les principaux financeurs.

C'est pourquoi ce projet est soumis à enquête publique jusqu'au 28 février 2022. Le dossier est consultable sur le site internet créé par SNCF Réseau <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>. Les citoyens peuvent aussi y donner leur avis.

Un collectif Stop LGV Sud Sainte Baume a aussi été mis en place et des informations et une pétition sont consultables sur <https://chng.it/NYTJMjbnfC>.

### ➔ Monsieur Maurice Court

Président de la commission d'enquête - Direction Générale Adjointe «la ville plus verte et plus durable», 40 rue rue Fauchier, 13002 Marseille.

### Aides aux professionnels

#### En 2022, la rénovation énergétique continue d'être une priorité

La rénovation énergétique continue son essor malgré le contexte difficile de la crise sanitaire. En 2021 l'AREVE a connu une activité importante avec plus de 1870 dossiers cumulés et **12 ménages ont été accompagnés sur la commune de Saint-Antonin du Var**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en complément de l'action sur les logements privés, un accompagnement spécifique pour la rénovation des locaux dits « petits tertiaire privé » est proposé aux **commerces, artisans, professions libérales, bureaux, restaurants... inférieurs à 1000m<sup>2</sup>** de surface. Cet accompagnement et les conseils qui en découlent sont gratuits et doivent permettre d'engager les entreprises volontaires vers la réduction de leurs consommations et usages énergétiques.

➔ Dans notre département, une nouvelle conseillère a été recrutée, **Mme Camille Couvelaere**. Vous pouvez la contacter par mail à l'adresse suivante [c.couvelaere@areve83.fr](mailto:c.couvelaere@areve83.fr).

## LE FONCIER INNOVANT

C'est un outil supplémentaire dans la panoplie du fisc dans la lutte contre la fraude. La Direction générale des finances publiques (DGFiP) a lancé en fin d'année 2021 son projet « Foncier innovant » dans neuf départements dont le Var.

Des prises de vue aériennes de l'Institut Géographique National vont être analysées et comparées aux données foncières et fiscales pour identifier toute non-déclaration d'une véranda, d'une extension de maison ou encore d'une piscine.

### Obligations fiscales du foncier bâti

Le Code Général des impôts prévoit que les **constructions nouvelles, les changements de consistance et les changements d'affectation doivent être portés à la connaissance de l'administration par les propriétaires, dans les quatre-vingt-dix jours de leur réalisation définitive**.

NOTA BENE : Le changement doit être considéré comme définitivement réalisé lorsque l'état d'avancement des travaux de construction est tel qu'il permet une utilisation du local conforme à l'usage prévu, même s'il reste encore des travaux accessoires - peintures, papiers peints, revêtements de sols. etc. - à réaliser.

**La déclaration doit être souscrite par le propriétaire, ou l'usufruitier, qu'il s'agisse de constructions nouvelles, de changements de consistance ou de changements d'affectation.**

La déclaration est à produire sur des imprimés fournis par l'administration téléchargeables sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) à la rubrique de recherche de formulaire. En cas d'observation de ces obligations des amendes fiscales sont prévues par le Code Général des Impôts.

**NOUVEAU**

## Ouverture cabinet réflexologie et énergétique chinoise

Nouvellement arrivée dans le village, je vous propose différents types de soins selon vos besoins :

- Réflexologie plantaire
- Réflexologie auriculaire
- Energétique Chinoise en agissant sur les points d'acupuncture ou les méridiens (Digipuncture, Moxa, Ventouses, Tuina)

L'énergétique chinoise est intéressante pour accompagner votre corps à chaque changement de saisons et pour les problèmes articulaires, l'insomnie, le stress, la fatigue, les migraines, la perte de poids, les douleurs, les dérèglements hormonaux, l'arrêt du tabac....

➔ Adeline Mode, 491 chemin des Hauts Saints, 83510 St-Antonin-du-Var  
**0785392648 • <https://adelinemode.wixsite.com/praticienmctc>**



### Remerciements

La Mairie de Saint-Antonin du Var a reçu en date de 31 décembre 2021 une lettre de remerciements adressée à Monsieur le Président du CCAS de la municipalité de la part du Président des Maires du Var, Hubert Falco, pour acter la réception par virement de la somme de **500€**, subvention exceptionnelle accordé par le Conseil Municipal en septembre 2021 en faveur des **communes touchées par l'incendie des Maures en août dernier**.

En son nom, au nom de l'ensemble des maires concernés et au nom de tous les habitants sinistrés, Monsieur le Président, renouvelle sa gratitude et ses sentiments les plus cordiaux à notre commune.

### ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Rappel de quelques activités associatives qui sont proposées sur la commune de Saint-Antonin du Var dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.



#### Bridge

**Tous les lundi après midi à l'espace culturel de 14h à 18h.**

Pour les passionnés du jeu mais aussi pour les débutants, vous êtes les bienvenus parmi la quinzaine de participants déjà inscrits.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur place ou bien contacter Victor Allaert.

[allaerts@orange.fr](mailto:allaerts@orange.fr)

**06 72 09 66 28**

#### Danse

**Tous les vendredi à l'espace culturel de 18h30 à 20h.**

Amateurs de Rock, tango, salsa, valse... venez rejoindre la joyeuse équipe de Swingtonin pour se détendre dans une ambiance conviviale avec le couple de professeur Christophe et Cathy.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur place ou bien contacter Didier Delachmbre  
[misterbluesharp@hotmail.fr](mailto:misterbluesharp@hotmail.fr)

**06 25 04 39 05**